

Avis de recrutement d'un Infirmier en Soins Généraux et Spécialisés

Vu le code de la santé publique,

Vu les dispositions de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu les dispositions de la loi n° 86-33 du 09 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2010-1139 du 29 septembre 2010 modifié portant statut particulier du corps des infirmiers en soins généraux et spécialisés de la fonction publique hospitalière,

J'ai l'honneur et le plaisir de vous informer que la Résidence DEBROU organise la sélection d'Infirmiers en Soins Généraux et Spécialisés par voie d'inscription sur une liste d'aptitude par concours sur titres **pour pourvoir un poste vacant.**

Les conditions de recrutement sont :

- Aucune condition d'âge n'est exigée.
- Être titulaire d'un titre de formation mentionné aux articles L.4311-3 et L.4311-5 du code de la santé publique (diplôme français d'Etat d'infirmier ou titre de formation listé dans l'article L.4311-3 en ce qui concerne les ressortissants européens, diplôme d'Etat d'infirmier de secteur psychiatrique), soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L.4311-4 du code de santé publique.
- Peuvent candidater les personnes remplissant les conditions suivantes :
 - de nationalité française ou de nationalité des pays membres de l'Union Européenne, de la principauté d'Andorre et de la principauté de Monaco ainsi que des pays membres de l'Espace Économique Européen (Islande, Liechtenstein, Norvège et Confédération Suisse).
 - de jouissance des droits civiques.
 - de compatibilité du contenu du casier judiciaire avec l'exercice des fonctions.
 - d'aptitude physique exigée pour l'exercice des fonctions.
- Les dossiers doivent être adressés en lettre recommandée avec accusé de réception à :

**Monsieur le Directeur
Résidence DEBROU
12 rue Debrou
37300 JOUÉ-LÈS-TOURS**

- La date limite de dépôt des dossiers est le **lundi 03 février 2025, cachet de la poste faisant foi.**

- Les dossiers de candidature doivent être composés :
 - d'une lettre de candidature précisant vos motivations et vos valeurs professionnelles,
 - d'un CV détaillé mentionnant obligatoirement l'adresse, la date de naissance, les formations suivies et les emplois occupés en précisant la durée et le lieu,
 - d'une copie du titre de formation mentionné aux articles L.4311-3 et L.4311-5 du code de la santé publique (diplôme français d'État d'infirmier ou titre de formation listé dans l'article L.4311-3 en ce qui concerne les ressortissants européens, diplôme d'État d'infirmier de secteur psychiatrique ou de l'autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L.4311-4 du code de santé publique.

- Seuls seront convoqués à l'épreuve d'admissibilité (épreuve orale) les candidats préalablement retenus par la commission de sélection.

- L'épreuve d'admissibilité du concours aura lieu le **mardi 04 mars 2025**.

Cet avis de recrutement est affiché un mois au moins avant la date limite de dépôt des candidatures, dans les locaux de l'établissement, dans ceux de la préfecture, dans ceux de l'ARS ainsi que sur le portail des concours de la Fonction Publique Hospitalière et également sur le site internet de l'établissement www.debrou.fr

Le Directeur,



A. ESSALHI